



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2023

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, ANSELIN Florence, ENGASSER François,
FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal,
MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- WALTER Valérie a donné procuration à BIXEL Chantal

Absent non excusé : LOEWERT Jean-Marc

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour

0. PV du 29 novembre 2022
1. Mise en place d'un RPI Balgau/Nambsheim à la rentrée 2023/2024
2. Présentation d'un nouvel emplacement pour le monument aux morts, proposé par l'architecte M. DOSDA
3. Propositions de monument aux morts
4. Avenant 2 – lot 03 électricité – éclairage cour intérieure et façade de l'Eglise
5. Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
6. Travaux forêt : devis ONF
7. Droit de préemption
8. Divers

0. PV de la séance du 29 novembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2022.

DEL2023-01-13/001 : Mise en place d'un RPI Balgau / Namsbheim à la rentrée 2023/2024

Considérant la délibération DEL2020-02-20/005 du Conseil Municipal du 20 février 2020 validant la fusion avec le RPI Namsbheim/Geiswasser

Considérant la délibération 2021-04-08/016 du Conseil Municipal du 08 avril 2021 demandant le report de la décision quant à la fusion des directions du RPI

Considérant la délibération 2021-04-16/018 du Conseil Municipal du 16 avril 2021 dans laquelle il est acté le refus de la fusion des directions du RPI

Considérant que la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les communes de Balgau, Namsbheim et Geiswasser n'a pas abouti

Considérant que la commune de Geiswasser a décidé de quitter le RPI Namsbheim/Geiswasser en vue de créer un RPI avec la commune d'Obersaasheim

Considérant la proposition de l'Education Nationale de créer un RPI Balgau/Namsbheim à la rentrée 2023/2024 répondant à la proximité géographique et permettant de maintenir des classes de 2 niveaux malgré la baisse des effectifs

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un RPI entre les communes de Balgau et Namsbheim dès la rentrée de septembre 2023 avec :

- Maintien des deux écoles de Balgau et Namsbheim ;
- Mise en place d'une direction unique ;
- Organisation des classes comme suit :
 - o 1 classe maternelle et 2 classes élémentaires à Balgau
 - o 1 classe maternelle et 1 classe élémentaire à Namsbheim.

DEL2023-01-13/002 : Présentation d'un nouvel emplacement pour le monument aux morts, proposé par l'architecte M. DOSDA

L'emplacement initialement prévu pour le nouveau monument aux morts étant finalement inadapté, l'architecte a émis une nouvelle hypothèse.

La commission souhaitant pouvoir travailler encore sur le sujet, ce point est reporté à une séance ultérieure.

DEL2023-01-13/003 : Propositions de monument aux morts

Différents devis ont été établis pour l'implantation d'un nouveau monument aux morts sur le parvis de la mairie.

Toutefois, certains ayant été transmis par l'intermédiaire de l'architecte, et la commission n'ayant pu travailler sur le sujet, ce point est reporté à une séance ultérieure.

DEL2023-01-13/004 : Avenant 2 – lot 3 électricité – éclairage cour intérieure et façade de l’Eglise

Le devis des travaux a été présenté au Conseil lors d’une précédente séance, toutefois il convient de la valider par le biais d’un avenant.

Il est toutefois précisé que le montant est moindre, le devis initial prévoyant 2 luminaires sur le toit de la mairie pour l’éclairage de la façade de l’Eglise, un seul étant suffisant.

Aussi, le Conseil valide, à l’unanimité, l’avenant 2 au lot 3 concernant l’éclairage de la cour intérieure de la mairie et de la façade de l’Eglise pour un montant de 3014.51 € TTC.

DEL 2023-01-13/005 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Conformément aux dispositions de l’article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux pièces comptables justificatives, il revient au Conseil Municipal de désigner les biens et prestations pouvant faire l’objet d’un mandatement au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé au Conseil de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D’une façon générale, l’ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, réunions, manifestations et les diverses prestations servis lors de réceptions officielles ou d’inaugurations
- Les bouquets, médailles, coupes et autres présents offerts à l’occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, anniversaires, hospitalisations, départs (notamment en retraite), fête de Noël, récompenses sportives ou culturelles, ou lors de réceptions officielles
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les feux d’artifice

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité, d’affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

DEL 2023-01-13/006 : Travaux forêt : devis ONF

Le programme des travaux envisagé pour l’année 2023 a été réceptionné. Il s’agit de l’entretien parcellaire pour un montant de 2 476.32 € TTC.

Pour la régénération de la forêt, ces travaux d’entretien étant primordiaux, le Conseil, à l’unanimité :

- valide le programme des travaux 2023
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces travaux
- dit que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2023

DEL 2023-01-13/007 : Droit de préemption urbain

- Vente LP2M WIOLAND / CAN - SCHMIDT

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 1 parcelle 17 d'une superficie totale de 3.88 ares sise 19 A route de Bâle.

- Vente SOVIA / ENGASSER

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie formant le lot 3 du lotissement Le Bosquet d'une superficie totale de 5.08 ares.

Pour ces deux déclarations, le Conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIVERS

- Le Conseil est informé que suite à la fermeture de la Trésorerie de Neuf-Brisach, des avenants devront être établis avec l'ensemble des titulaires du marché de restructuration de la Mairie/salle des fêtes pour les informer du changement de comptable assignataire.
- Les élèves de la classe de Mme SIMEONI ont adressé une carte de Noël à la commune en remerciant pour le financement de leur voyage. Leur vente de manillas leur a permis d'obtenir une bonne recette, et grâce notamment aussi à un beau geste de Me Walter.

Tour de table :

- Etienne DUSS indique que les illuminations de Noël ont été démontées par les services de Vialis. Les comptages de consommation de l'éclairage vont reprendre et des réglages sur l'abaissement de la tension doivent encore être effectués pour effectuer des économies. Il trouve également lamentable que des ours en peluche ont été dérobés, ces derniers étaient pourtant solidement fixés. Les tentatives de cambriolages sont en recrudescence actuellement, il faut inviter les riverains à faire remonter les informations en Mairie.
- Pascal LAEMLIN informe que 1600 compteurs d'eau ont été remplacés, il en reste encore une vingtaine. Ils ont essuyé un seul refus à l'heure actuelle. Il indique également que le compteur de la fontaine au plateau sportif permet également d'alimenter en eau à l'occasion de la fête du sport, il y a donc lieu de trouver une solution.
- Claude KELLER signale que du fraisât a été commandé pour le compte de l'association foncière en vue d'entretenir les chemins. Une partie du stock sera également disponible pour la commune.
- Patrice MININGER a été saisi d'une remarque concernant l'absence de marquage de la piste cyclable entre Balgau et Fessenheim rendant son accès dangereux. M. le Maire indique qu'il va se mettre en relation avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace pour connaître la programmation des travaux d'enrobés afin d'éviter de refaire le tracé pour rien. François ENGASSER estime que celui-ci pourrait être effectué à l'occasion d'une journée citoyenne.
- Jérémie FULHABER rappelle l'importance de communiquer sur la grippe aviaire, un cas a été détecté ces derniers jours à Village-Neuf.
- Florence ANSELIN invite les personnes volontaires à participer à la préparation des décorations de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.